Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 9 (1871)
Heft: 45

Artikel: Dangereuse à courtiser : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-181508

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

polémiques fort vives avec la *Gazette de Lausanne* et les autres journaux suisses conservateurs.

Cette feuille, d'un format sensiblement plus petit que la précédente et très bien rédigée, paraît six fois par semaine et coûte 15 fr. par an.

3° La *Suisse romande*, nouveau journal politique d'un grand format et rédigé avec conviction et talent, est l'organe d'un radicalisme avancé. Il paraît deux fois par semaine et coûte 5 fr. par an.

4° L'*Estafette*, dont la périodicité est la même que celle de la *Gazette* et du *Nouvelliste*, consacre la moitié de son petit format à des annonces toutes locales, mais dans la seconde partie elle donne un résumé succinct des nouvelles de l'extérieur et insère des communications parfois assez piquantes sur les intérêts de la ville et du pays. Cette petite feuille, qui a eu un remarquable succès, professe un libéralisme accentué ; ses tendances sont anti-radicales ; son prix d'abonnement est de 10 fr. par an.

5° L'*Echo*, récemment fondé et qui fait concurrence à l'*Estafette*, renferme aussi des annonces locales et de plus des articles de fonds et des nouvelles de l'extérieur. Les tendances de l'*Echo* sont celles du radicalisme assez avancé. Il paraît deux fois par semaine et coûte 3 fr. par an.

6° Comme son nom l'indique, l'*Indépendant* veut marcher dans les voies du libéralisme en s'éloignant des tendances extrêmes. Mais sa publicité restreinte (il paraît trois fois seulement par semaine) lui crée une position difficile, et en se constituant récemment le champion du christianisme libéral, il risque encore de diminuer son champ d'action. Prix d'abonnement 10 fr. par an.

La *Semaine*, gazette des campagnes, paraissant une fois tous les huit jours, avec un supplément tous les mardis pendant l'hiver, donne succinctement les nouvelles politiques, le mouvement des marchés, les faits de l'agriculture et de l'industrie, qui peuvent intéresser les campagnards. Ce journal, qui a eu un succès très considérable et dont les tendances sont libérales, ne coûte que 5 fr. par an.

8° La *Revue*, journal en opposition avec le précédent et destiné aussi aux lecteurs de la campagne, est l'organe d'une nuance plus jeune dans le radicalisme gouvernemental. Outre les nouvelles générales et suisses et des articles de fond, la *Revue* contient beaucoup de faits se rapportant à l'agriculture, à l'industrie et aux inventions utiles. Paraît également une fois par semaine, donne un supplément en hiver et coûte 5 fr. par an.

Le vin de 71.

(Air des cinq étages.)

Dans notre bon pays de Vaud,
C'est un usage respectable
De baptiser le vin nouveau
Au premier verre que l'on sable.
Dût mon avis n'être pas bon
Et mon idée inopportune,
A ce nouveau donnons un nom :
Qu'il soit le vin de la Commune.

Nous avons eu des vins fameux
Dont toujours le nom se répète,
Mais je n'en veux citer que deux,
Outre celui de la Comète :
Après celui du Sonderbond,
A qui l'on a gardé rancune,
Et le Bismark, qui ne fut pas bon,
Ayons le vin de la Commune.

Je ne sais ce qu'il deviendra,
S'il aura d'esprit forte dose :
Il fera tout ce qu'il pourra
Pour nous faire voir tout en rose.
Mais qu'il soit bon, qu'il soit mauvais,
Qu'il soit chaud ou sans force aucune,
Le nom se prête à ces deux biais,
Si c'est le vin de la Commune.

Quoi qu'il en soit, tenons-nous bien
Et mettons y quelque prudence :
Le vin nous fâche pour un rien
Et tout alors nous met en danse;
Or, quand les amis se battront,
Après en avoir bu plus d'une,
Les mauvaises langues diront :
Voilà le vin de la Commune.

Bons employés municipaux,
Et vous tous, dignes fonctionnaires,
Qui surveillez Côte et Lavaux
Pour Lausanne et vos mandataires,
Puissiez-vous bien longtemps encor,
Mais loin de la foule importune,
Longtemps après vos noces d'or,
Goûter le vin de la Commune.

Mes chers amis, soyons heureux,
Soyons contents de nos vendanges;
Car ce vin rendra généreux
Tous ceux qui ne sont pas des anges.
Soixante et onze, citoyens,
Remplit leurs tonneaux sans lacune :
Ils auront longtemps les moyens
D'offrir le vin de la Commune.

L. F.

Dangereuse à courtiser.

IV

Le jeune homme, malgré son attitude ferme, pâlit à l'ouïe de ce nom redouté, et posa son fusil à terre.

Marco, si jaloux de la possession de son territoire usurpé, garda un moment le silence. Il se mordait les lèvres jusqu'au sang. Annita, en proie à une angoisse mortelle, portait alternativement les yeux sur son père et sur le jeune étranger qui, peu à peu, s'était assez rassuré pour soutenir les regards de Marco. Peut-être même que, sans les regards suppliants d'Annita, le jeune tyrolien eut pris l'offensive ; mais elle mit tant d'expression dans sa muette prière, qu'il résolut d'attendre de pied ferme les événements.

— D'où venez-vous? demanda le vieillard d'un ton sec.

Sans un coup d'œil de suprême supplication d'Annita, Antonio, blessé de la question inquisitoriale et du ton dont elle

était adressée, allait inviter péremptoirement Marco à se mêler de ses affaires.

Antonio était de la petite ville de Tirano, à la frontière des Etats Lombards-Vénitiens, où son père avait un petit commerce. Appelé à lui succéder, le jeune homme avait un goût bien plus prononcé pour des excursions dans les montagnes voisines, que pour les tiroirs de sucre et de poivre de la boutique paternelle. En ce moment, il faisait une excursion de plusieurs jours dans les hautes Alpes, chassant le chamois, bien qu'il sût avec quelle jalousie Marco gardait son territoire. Le jeune tyrolien raconta tout cela avec franchise et politesse. Tandis qu'il parlait, Annita resta comme suspendue à ses lèvres.

Quant au vieux, il écouta ce récit d'un air sombre.

— Vous avez dit, murmura-t-il avec sarcasme, que vous alliez à la chasse au chamois. Mais... sauriez-vous les atteindre de vos balles?

— Je le présume! répondit Antonio avec un sourire qui indiquait la certitude.

— C'est ce dont nous allons nous assurer. Quant à des chamois, nous n'avons aucune chance d'en voir aujourd'hui dans cette région. Il faut trouver autre chose.

Et, laissant les deux jeunes gens ensemble, il s'avança vers le bord du précipice, à cent pas environ, s'arrêta près d'un bloc de rocher en pyramide, ramassa un caillou comme le poing, le mit sur le sommet et revint.

Le jeune Italien avait suivi d'un œil inquiet son dangereux compagnon, et, avant qu'il revînt, il jeta un regard interrogateur et plein de méfiance sur la jeune fille. Annita, embarrassée sur la réponse à faire, baissa les yeux.

— Essayez avec cette pierre, Signor, lui cria Marco avec son sourire sarcastique habituel. Un chasseur de chamois doit être sûr de son coup sur un tel but et à cette distance.

Antonio lança encore un regard sur la jeune fille qui, immobile, examinait avec la plus grande attention ce qu'il allait faire. Le jeune homme prit avec fermeté son excellent fusil, enjoua, fit feu, et lorsque la fumée se fût dissipée, Marco reconnut que la pierre avait disparu.

— Point mal! Diavolo! point mal du tout! murmura le vieux chasseur en prenant son fusil.

A ce moment, l'Italien crut voir la jeune fille frissonner. Il ne put se défendre d'un mouvement de crainte qui amena une pâleur fugitive sur ses traits, car la pensée lui vint qu'il se trouvait là, sans défense, vis-à-vis du monstre qui, peu de minutes auparavant, venait d'attenter à ses jours. Le regard perçant de Marco se fixa un moment avec ironie sur le jeune homme, et son sourire satanique montra qu'il lisait fort bien ce qui se passait dans l'âme d'Antonio. Il leva lentement le canon de son fusil, d'un air soucieux et sans lui donner une direction précise. Puis il s'écria tout à coup : Voyez-vous, Signor, là-haut, en dessus de ce pin, ce moineau posé sur le roc? Antonio, suivant des yeux la direction du fusil, eut beaucoup de peine, malgré son excellente vue, à découvrir le petit oiseau. Avant que le jeune homme eut pu se demander à quoi le vieux songeait, celui-ci pressa la détente, et l'on vit le petit animal descendre en décrivant des cercles et finir par tomber aux pieds de la petite société. L'Italien n'eût jamais cru à la possibilité d'un pareil coup; il se mit à regarder Marco avec une crainte presque superstitieuse. Quant au vieillard, ramassant le moineau, il eut soin de faire remarquer qu'il avait été frappé au milieu du dos, précisément entre les ailes. « Et maintenant, dit-il, vous pouvez juger, Signor, que, tout à l'heure, je ne vous aurais pas manqué, si j'eusse eu réellement l'intention de vous tuer. »

En disant ces mots, Marco lança un coup d'œil d'intelligence à sa fille. « Mais, poursuivit-il, il nous faut nous hâter de partir, car je vois que le temps va changer. Ce bonnet de nuages qui se montre sur le Pitz Languard ne me plaît pas du tout, et nous devons nous estimer heureux si nous atteignons les premières maisons de Bernina avant l'orage. Vous trouverez là un excellent abri à l'auberge, où vous pourrez passer la nuit, à moins que vous ne daigniez honorer de votre préférence ma petite cabane de chasse, que j'habite quelquefois pendant la belle saison. Je vous y invite cordialement.

Antonio accepta l'invitation avec gratitude. Annita se sentait profondément surprise de ce témoignage d'amitié, si contraire au caractère de son père. Jusqu'ici il était plus que certain, qu'aucun de ceux qui étaient venus faire concurrence à Marco, dans la montagne, n'en était revenu. Il est vrai que la police autrichienne est plus minutieuse que la nôtre ; elle a des employés qui savent faire des recherches et qu'une main invisible protégeait Antonio. D'un autre côté, nous ne voudrions pas affirmer que Marco n'eut d'autres vues.

Le vieux rechargea son chamois sur son dos; Annita allait en faire autant, mais Antonio prit le second chamois en bandoulière, et suivait d'un pas ferme l'infatigable chasseur.

(*A suivre.*)

Glanures historiques.

Un de nos abonnés nous communique les deux ordonnances bernoises qui suivent.

Il est curieux de voir, à la lecture de ces documents, à quel degré on jouissait de la liberté d'industrie et d'établissement dans le pays de Vaud, vers la fin du siècle dernier.

« M. le gouverneur a produit une lettre de madame la conseillère de Haller, de Berne, du 31 mai 1795, par laquelle elle prie le Conseil de vouloir bien tolérer dans cette ville les Dames Lavit, de Genève. Sur ce opiné, le Conseil mortifié de ne pouvoir agréer à la Très Noble Dame Conseillère Haller, ne peut recevoir lesdites Dames Lavit, vu la rareté des denrées et celle des Loyers que les Bourgeois de cette ville même ne peuvent se procurer et seront dans le cas de la quitter pour ne pouvoir s'y loger. »

« Le Conseil opinant sur la nouvelle demande du Sieur Guex, maître menuisier de La Chaux, de le recevoir au nombre des habitants de cette ville, et considérant d'un côté que les mêmes raisons qui lui furent exposées verbalement et qui le firent éconduire l'année dernière, subsistent encore, c'est-à-dire que trois jeunes Bourgeois de cette Ville ont pris la vocation de menuisier, qu'ils n'auraient pas embrassée, s'ils eussent prévu que des maîtres étrangers viendraient mettre obstacle à leur établissement dans le lieu de leur Bourgeoisie, d'autant plus qu'outre ces trois jeunes gens il y a encore quatre maîtres menuisiers établis; qu'une augmentation de concurrence nuirait essentiellement aux uns et aux autres; et de l'autre que le Sieur Guex, après avoir été renvoyé de sa demande à l'habitation, a acquis une maison dans le Territoire sans la permission de ce Noble Conseil, et eu égard aux réclamations des maîtres et aprentifs menuisiers Bourgeois de cette ville qui se sont présentés à ce sujet par devant ce Noble Conseil, par tous ces motifs ce Corps n'a pu accorder au dit Guex l'habitation par lui demandée. »

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMP. HOWARD-DELISLE.